

## À la une

### Le renforcement des droits du gardé à vue par la loi du 22 avril 2024 : mise en conformité avec le droit de l'Union européenne, mais encore ?

note par Rodolphe MÉSA sous L. n° 2024-364, 22 avr. 2024

*La loi du 22 avril 2024 renforce le droit de faire informer et de communiquer avec un tiers, ainsi que l'effectivité du droit à l'assistance d'un avocat.*



© Photographie.eu\_AdobeStock

## Actualité

### Le défi juridique de la reproduction de la voix par l'IA

libres propos par Jean-Baptiste LECA

## Technique

### JO : les avocats parisiens entrent en jeu

par Benjamin PITCHO

## Jurisprudence

### La date limite du cautionnement de dettes présentes

note par Marc MIGNOT sous Cass. com., 29 mai 2024

### Retard important dû au manque de personnel pour le traitement des bagages : une circonstance extraordinaire ?

note par Pascal DUPONT et Ghislain POISSONNIER sous CJUE, 16 mai 2024

## Gazette Spécialisée

### DROIT PRIVÉ DU PATRIMOINE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Grégory DUMONT

*Avocat au barreau des Hauts-de-Seine, associé, CMS Francis Lefebvre Avocats*

• Quentin GUIGUET-SCHIELÉ

*Maître de conférences à l'université Toulouse Capitole*

AVEC LA PARTICIPATION DE

Guillaume BEAUSSONIE, Sylvain BERNARD, Sophie DEVILLE, Ariane GAILLIARD, Marie GAYET, Simon JARRY, Julien LAURENT, Yoann PRÉ, Christelle RIEUBERNET et Oriane VERGARA



 FORMATION

# Les clauses pénales : pratique contractuelle et contrôle judiciaire

JEU. 17 OCTOBRE 2024 / 9H-13H / PARIS 7<sup>e</sup>

Sous la direction scientifique d'**Alain Bénabent**,  
**Laurent Aynès**, **Philippe Stoffel-Munck** et **Julia Heinich**

Formation Lextenso organisée avec  
la rédaction de la **Revue des contrats**

 **INTERVENANTS**

- **Yves-Marie Laithier**, agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas
- **Christophe Vinsonneau**, avocat associé, Darrois Villey Maillot Brochier
- **Frédéric Buy**, agrégé des facultés de droit, professeur à l'université d'Aix-Marseille
- **Jean-Michel Berly**, juge au tribunal de commerce de Paris
- **Philippe Brun**, agrégé des facultés de droit, avocat général à la 3<sup>e</sup> chambre civile de la Cour de cassation

 **PUBLICS CONCERNÉS**

Avocats, directions juridiques, notaires

- Matière : droit des contrats
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit des contrats
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)

 **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Rédiger une clause pénale en évitant sa requalification ou sa révision judiciaire
- Comprendre les critères utilisés par le juge dans le cadre de son pouvoir modérateur
- Identifier les principaux risques d'invalidité d'une clause pénale
- Maîtriser l'actualité récente en matière de clause pénale

## PROGRAMME

8H45 : Accueil des participants

9H00 : Début de la formation

Les clauses pénales sont bien connues des praticiens du droit des contrats, qu'ils interviennent au stade de la rédaction des contrats ou en matière contentieuse. Pourtant, ces clauses suscitent toujours des questionnements et nourrissent un abondant contentieux. Comment distinguer une clause pénale d'une clause de dédit, d'une clause de break-up fees ou d'une indemnité de résiliation ? Comment le juge exerce-t-il son pouvoir modérateur ? Peut-on, enfin, contester la validité d'une clause pénale, et comment ? Pour comprendre l'actualité des clauses pénales et analyser les principales difficultés qui peuvent se poser aux rédacteurs et aux contractants, la Revue des contrats réunit un panel d'experts composé d'universitaires, d'avocat, de juge consulaire et de magistrat.

### Propos introductifs

**Alain Bénabent**, agrégé des facultés de droit, avocat aux conseils

### La qualification de clause pénale – critères et difficultés

**Yves-Marie Laithier**, agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

### La qualification de clause pénale – étude de clauses

**Christophe Vinsonneau**, avocat associé, Darrois Villey Maillot Brochier

Questions de la salle

Pause

### La contestation des clauses pénales par voie d'action et d'exception

**Frédéric Buy**, agrégé des facultés de droit, professeur à l'université d'Aix-Marseille

### L'exercice du pouvoir modérateur du juge

**Jean-Michel Berly**, juge au tribunal de commerce de Paris

**Philippe Brun**, agrégé des facultés de droit, avocat général à la 3<sup>e</sup> chambre civile de la Cour de cassation

Questions de la salle

13H Fin de la formation



### Programme et inscription :

<https://lext.so/75lzdX>

Date limite d'inscription  
(dans la limite des places  
disponibles) : mercredi  
16 octobre 2024 à 12h

**Tarif : 595 € HT (714 € TTC)**

### Tarif Avocats Jeunes professionnels :

sur présentation d'un justificatif de  
statut (dans les 5 premières années  
suivant la prestation de serment)

**495 € HT (594 € TTC)**

### Relation clients :

relationclients@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 40



## Gazette du Palais

### Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

### Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

### Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

### Rédactrice en chef :

Laurence Garnerie

### Coordinatrice de la Gazette spécialisée :

Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck  
et Samuel Seroc

### Responsable scientifique :

Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

### Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

### Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

### Publicité :

julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

### Tarifs 2024

· Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

### Internet :

gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :  
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

### Projets d'articles :

les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

## Actualité

- GPL466a3 ■ JO : le parquet de Paris dans les starting-blocks 3
- GPL466c0 ■ Prix littéraire du barreau de Lille 2024 5
- GPL466b8 ■ État de droit : le CSM appelle à un sursaut 6
- GPL466a4 ■ « Nous sommes une profession ouverte et inclusive »  
entretien avec Guillaume MARQUIS 8
- GPL464w3 ■ Le défi juridique de la reproduction de la voix par l'IA  
libres propos par Jean-Baptiste LECA 10


## Technique

- GPL466b9 ■ JO : les avocats parisiens entrent en jeu  
par Benjamin PITCHO 12

## Doctrine

- GPL466b6 ■ Le renforcement des droits du gardé à vue par la loi  
du 22 avril 2024 : mise en conformité avec le droit de l'Union  
européenne, mais encore ?  
note par Rodolphe MÉSA sous L. n° 2024-364, 22 avr. 2024 14

## Jurisprudence

- GPL465b6 ■ La date limite du cautionnement de dettes présentes  
note par Marc MIGNOT sous Cass. com., 29 mai 2024 18
- GPL465n5 ■ Retard important dû au manque de personnel  
pour le traitement des bagages : une circonstance extraordinaire ?  
note par Pascal DUPONT et Ghislain POISSONNIER sous CJUE, 16 mai 2024 21
- GPL465k5 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 25
- GPL465v9 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29
- GPL465p0 ■ Chronique de jurisprudence des procédures civiles d'exécution  
par Claude BRENNER et Jean-Jacques ANSAULT <https://lext.so/GPL465p0>  31

## Aux marches du Palais

### Portrait

- GPL466b5 ■ Stéphanie Van-Oostende, bâtonnière du barreau de Reims 32

## Gazette Spécialisée

### DROIT PRIVÉ DU PATRIMOINE 33

Sous la responsabilité scientifique de  
Quentin GUIGUET-SCHIELÉ et Grégory DUMONT